

# Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 1 Septembre 2016

## Une année décisive !



L'année qui vient de s'écouler a été ponctuée de nombreux rebondissements sur la création du corps unique. Que ce soit à propos de la rédaction des référentiels d'activités puis de compétences, à propos de la maquette du concours, le rôle et la question des missions des CO-Psy ont fait l'objet de nombreuses pressions pour limiter la place de la psychologie et maintenir la suprématie de l'information pour l'orientation !

12 Septembre 2016

### Sommaire

- **Corps Unique : Où en est-on ?**

- **Les CIO dans la cible !**

- **SPRO: Renégociation des conventions**

Ce n'est qu'à la suite d'interventions du SNES, de la FSU et du groupe des organisations de psychologues que la publication du futur décret a bien été confirmée pour novembre 2016.

**Le concours a officiellement été annoncé sur le site le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et une première promotion sera recrutée dans le 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour une entrée en formation en septembre 2017.**

Tous ceux que la création de ce nouveau corps dérange tentent maintenant de « jouer la montre » en espérant le retour de politiques d'orientation étroitement liées à l'emploi et l'abandon de la création du corps. **C'est pourquoi il faut continuer à être très vigilants pour pouvoir enfin concrétiser les améliorations liées à la nouvelle architecture du corps et à la carrière. La concertation sur le projet de décret devient urgente!**

*Concours réservé 2017 : Il n'est pas encore annoncé ce qui devient préoccupant. Par ailleurs un nouveau texte sur les droits des contractuels est paru au JO du 31 Aout <http://www.snes.edu/Contractuels-un-decret-prometteur.html>*



**Carte cible et fermeture des CIO** C'est le 12 juillet que le MEN a décidé de présenter la carte cible au comité technique ministériel I. Ce point était informatif et donc sans vote. le SNES-FSU a demandé dans sa déclaration que le MEN aille jusqu'au bout de ses engagements et reprenne à sa charge en 3 ans les 119 CIO restants **Le SNES consulte pour une journée nationale d'action avant les vacances d'Automne sur la dégradation des conditions d'exercice et d'accueil du public .**

**Pour être soutenu dans votre quotidien professionnel, échanger sur le métier et les pratiques et défendre la profession,**

**Renégociation des conventions SPRO** La loi Nôtre nécessite la remise à plat des conventions État /Régions pour 2016-2022 dans le cadre des contrats de plan régionaux. . Il intervient dans les CREFOP pour que la loi du 5 mars 2014 sur les compétences respectives de l'État et de la Région soit respectée.

**Rejoignez le SNES-FSU !**